

**DELIBERATION N° 2000/05-06 - BULLETINS**  
**MUNICIPAUX : MARCHES NEGOCIES**

Madame SURGET, rapporteur, rappelle à l'Assemblée sa délibération du 21 Septembre 1999, concernant le choix, après consultation publique, des trois entreprises suivantes pour la conception et l'impression de Ludres Expansion et Ludres Information :

- Agence TRIWAYS : conception de Ludres Expansion pour un montant annuel de 103 470 F TTC
- Agence ABRACADABRA : conception de Ludres Information pour un montant annuel de 214 668 F TTC
- Imprimerie BIALEC : impression de Ludres Expansion pour un montant annuel de 90 708 F TTC et de Ludres Information pour un montant annuel de 65 736 F TTC

Les marchés arrivant à expiration, il importe de lancer une nouvelle consultation publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide, par 21 voix pour et 5 voix contre :

- de décider le lancement d'une nouvelle consultation publique pour la conception et l'impression de Ludres Expansion et Ludres Information,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats et marchés s'y rapportant,
- les crédits nécessaires sont ouverts au budget primitif 2000.